



Association Cantonale Genevoise de Pétanque

Règlement du championnat cantonal interclubs 1^{ère} ligue Saison 2024.

1. Le fair-play

Le fair-play est de rigueur, tant sur le plan de l'amitié que de la compétition.

2. Organisation

Toute personne, quelle que soit sa catégorie (dames, seniors, vétérans, juniors ou cadets) peut participer au championnat cantonal genevois interclubs de 1^{ère} ligue du moment qu'elle soit en possession d'une licence Swiss Pétanque valide. Pour les catégories « jeunes », une autorisation parentale est requise.

Cette compétition est organisée du 8 janvier au 27 avril 2024 sous la forme de 2 groupes A et B. Les équipes de chaque groupe s'affrontent les unes contre les autres en rencontres aller-retour

Une finale aura lieu lors de la semaine du 29 avril au 4 mai 2024 qui opposera le premier de chaque groupe afin de déterminer l'équipe championne genevoise.

3. Formation des équipes

La feuille de match est composée de 3 documents : *composition des équipes, résultats et rapport de rencontre.*

Le document « rapport de rencontre » est facultatif, car il est à remplir par le coach de chaque équipe uniquement en cas d'incident où un commentaire est nécessaire à la bonne compréhension de la problématique.

Le document « composition des équipes » peut comporter jusqu'à 9 noms (obligatoirement inscrits avant le début de la rencontre). Elle doit être contrôlée et signée par les 2 coaches des deux équipes avant le début des jeux.

Le document « résultats » où apparaissent les joueurs est pliée en 2 pour camoufler leur inscription, car le tirage au sort se fait à l'aveugle. A la fin de la partie, ce document doit être signé par les 2 coaches, sans oublier de rajouter une croix pour indiquer les 2 options possibles : RAS (rien à signaler) ou rapport en annexe en cas d'incident.

La formation des équipes est annoncée au début de chaque tour, selon le schéma suivant par équipe :

- 1er tour : 6 individuels (ex tête à tête), dont au moins un individuel féminin
- 2ème tour : 3 doublettes, dont au moins une doublette mixte
- 3ème tour : 2 triplètes, dont au moins une triplète mixte.

Lors des 2ème et 3ème tours, un changement de joueur ou de joueuse (un seul changement par tour) est autorisé, à la fin d'une mène après en avoir informé l'équipe adverse.

Tout changement de joueur ou de joueuse doit être consigné sur la feuille des résultats.

Tout joueur ou joueuse remplacé(e) ne peut pas être réintégré(e) dans une autre équipe lors du même tour.

4. Attribution des points

Par rencontre, il y a **18 points de jeux possibles** :

- Les individuels comptent pour un point (total : 6 points de jeux).
- Les doublettes comptent pour deux points (total : 6 points de jeux).
- Les triplettes pour trois points (total : 6 points de jeux).

Ensuite **4 points de classement** sont attribués pour le classement du championnat selon le nombre de points de jeux obtenu :

- Une victoire, par 18 à 0, 17 à 1, 16 à 2, 15 à 3, 14 à 4 et 13 à 5, donne 4 points à l'équipe gagnante et donc 0 point à l'équipe perdante.
- Une victoire, par 12 à 6, 11 à 7 et 10 à 8, donne 3 points à l'équipe gagnante et 1 point à l'équipe perdante.
- Un match nul, 9 à 9, donne 2 points à chacune des équipes.

Lors de la finale uniquement, afin d'éviter toute possibilité d'égalité, l'attribution des points est différente. C'est pourquoi, chaque individuel compte pour 2 points, chaque doublette pour 3 points et chaque tripléte pour 4 points (total = 29 points). C'est-à-dire que la rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a atteint les 15 points de jeux.

5. Classement

Pour le classement des équipes, il est pris en compte en 1^{er} les points de classement des équipes comme cela est décrit au point 4, puis en 2nd les points de jeux et finalement les scores.

6. Logistique

Votre dévoué assure le bon déroulement du championnat. Les résultats doivent lui être communiqués par le club hôte dans les 2 jours afin de tenir à jour le classement en tenant compte du rythme hebdomadaire des rencontres :

Soit par mail : jean-pascal.perler@geneve-petanque.com

Soit par WhatsApp : **+41 76 477 15 29**

Ou en adressant l'original de la feuille de match (2 documents) à l'adresse suivante :

Jean-Pascal PERLER, Ch. De-Roches 15, 1208 Genève

7. Participants

Si un club a inscrit 2 équipes, c'est après la 2^{ème} rencontre qu'un joueur est définitivement qualifié dans son équipe pour participer au championnat en cours, et le cas échéant pour le tour final organisé par l'ACGP.

8. Tirage au sort

Il a été organisé le 22 novembre 2023 une réunion des responsables d'équipes dédiée au tirage permettant ainsi l'élaboration du calendrier. Il en est ressorti que le groupe A contient 5 équipes et 6 équipes pour le groupe B.

Si un club présente 2 équipes, celles-ci jouent automatiquement dans un groupe différent. Si le club est contraint de renoncer après le tirage des groupes à la participation d'une de ses 2 équipes, ce sera l'équipe portant le plus grand numéro qui sera invalidée, sauf dans le cas où l'équipe qui devrait être enlevée se trouvait dans le groupe A qui n'a que 5 équipes.

9. Programmation des rencontres

Les tours se déroulent en principe toutes les semaines selon le calendrier annexé. Toute modification doit être évitée, mais on peut fort bien s'arranger à Genève de manière amicale. Cependant, la priorité est donnée à l'équipe recevante pour fixer le jour de la rencontre.

Au cas où des équipes seraient encore en course pour le titre lors de leur dernière rencontre, il serait fair-play que les équipes concernées effectuent leurs rencontres au même moment sous réserve de la disponibilité de leurs boulodromes respectifs.

10. **Forfait d'une équipe**

Lorsqu'une équipe déclare forfait, cela entraîne automatiquement une amende de CHF 200.-, à payer sur le compte de l'ACGP dans les 15 jours du calendrier qui suit la date de la rencontre prévue.

L'équipe qui déclare forfait peut néanmoins contacter dans les 5 jours le-la responsable de la commission de discipline qui statuera définitivement sur la sanction.

Les résultats d'une rencontre perdue par forfait sont de : 0-4 pour les points de classement, 0-18 pour les points de jeux et 0-13 pour les scores de toutes les parties à disputer.

En cas de récidive, une nouvelle amende est prononcée automatiquement, selon les modalités des alinéas 1 et 2. L'équipe auteure d'une récidive de forfait est exclue de la compétition en cours. Les résultats de toutes les rencontres déjà disputées sont complètement annulés. Ces annulations de résultats sont immédiatement prises en compte lors de l'établissement du classement intermédiaire ou final.

11. **Lieu des rencontres**

Chaque club qui inscrit une équipe doit indiquer le lieu où se dérouleront les rencontres à domicile. En principe, si le club hôte ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire, les deux équipes doivent s'entendre sur le lieu de la rencontre.

12. **Arbitre**

Les deux équipes se mettent d'accord pour choisir une personne neutre comme arbitre en cas de besoin.

13. **Tenue de l'équipe**

La tenue du club est obligatoire pour tous les participants. Elle peut toutefois être remplacée par une tenue uniforme d'un sponsor pour autant qu'elle ait été agréée par l'ACGP.

14. **Ascension en LNB**

L'équipe et les joueurs ayant participé au championnat interclubs de 1^{ère} ligue et ayant obtenu le titre peuvent participer aux barrages organisés par la CPP en vue de l'ascension en LNB. En cas de désistement, seule l'équipe ayant terminé 2^{ème} peut en principe participer aux barrages.

Au cas où les équipes qui terminent 1^{ère} et 2^{nde} du championnat interclubs de 1^{ère} ligue ne désirent pas accéder à la LNB, l'équipe terminant à la 3^{ème} place est soumise aux conditions du règlement CPP dont je mets en exergue des extraits de l'article idoine : *L'inscription des prétendants à l'ascension est du ressort exclusif de l'association cantonale. Seul le premier ou, en cas de retrait de celui-ci, le second est accepté pour les finales de promotion ; des dérogations peuvent être accordées par le CPP, à la*

demande motivée du club et de l'association cantonale concernée et ce, dans le cas où l'association cantonale n'a aucun représentant en ligue A ou B d'une part ou d'autre part, si l'une ou les deux équipes terminant en tête d'un championnat régional est/sont une/des doublure/s d'équipes évoluant déjà en ligue nationale A ou B.

Si un club avait inscrit 2 équipes pour le championnat 1^{ère} ligue, et qu'une des 2 équipes peut participer aux barrages en vue de l'ascension en LNB, l'ensemble des joueurs du club ayant participé au championnat 1^{ère} ligue peuvent y jouer.

15. Verre de l'amitié

Il est suggéré que le club recevant offre la verrée de l'amitié, voir une petite collation.

Néanmoins, chaque club recevant doit se sentir libre de la forme adoptée pour cet aspect convivial et hospitalier.

16. Prix

Un challenge, propriété de l'ACGP, est remis temporairement pour la séance des photos à la société qui a remporté le titre du championnat cantonal des clubs de 1^{ère} ligue.

Le responsable du championnat se charge de faire graver le nom du club qui a obtenu le titre.



Jean-Pascal PERLER
Responsable Interclubs 1^{ère} ligue